Le Blanc-Mesnil
POUR LE MEILLEUR ET POUR L'AVENIR

Police municipale

Depuis septembre 2014, la municipalité du Blanc-Mesnil a fait le choix de créer une police municipale proche de ses habitants et de ses commerçants.
L'**action de la Ville** en matière de sécurité n'a jamais été aussi **importante**.

Sous l'autorité du maire, la police municipale assure le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

Missions de la police municipale

Prévention

- Îlotage dans les quartiers grâce à des patrouilles à pieds, en voiture et à cheval
- Échange d'informations entre les différents acteurs (pompiers, police nationale, transports en commun, etc.) afin de mieux coordonner les actions et améliorer leur efficacité
- Participation à la régulation de la circulation

Dissuasion

- Surveillance des entrées et des sorties des élèves des écoles primaires
- Vérification du respect des règles d'hygiène et de sécurité en liaison avec la direction municipale de l'habitat indigne
- Traque des animaux dangereux
- Surveillance des habitations dans le cadre de l'Opération tranquillité vacances

Assistance

- Surveillance de la voie publique, des marchés, des lieux sensibles et des bâtiments publics
- Encadrement de manifestations festives et sportives
- Signalement des dysfonctionnements sur la voie publique : feux tricolores ou réverbère en panne, bouche d'égout bouchée, etc.
- Appui à la police nationale en cas d'accidents ou de contrôle de vitesse

Surveillance

- Détection de tout comportement à risques grâce à la vidéoprotection
- Assistance et secours aux personnes
- Intervention en cas de flagrant délit
- Protection des lieux en cas d'accidents

Contrôle

- Contrôle du stationnement et du respect du Code de la route
- Mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant ou abusif
- Enlèvement des véhicules réduits à l'état d'épaves
- Constat des infractions à l'arrêt et au stationnement des véhicules

Des moyens d'actions étendus

La police municipale œuvre au cœur des quartiers où elle assure une présence quotidienne de surveillance et d'intervention.

Elle bénéficie de moyens étendus et en augmentation, avec :

- 2 brigades de proximité pour un contact direct et dissuasif
- 2 brigades d'intervention pour agir et protéger immédiatement
- 1 brigade équestre
- 3 véhicules et 10 vélos

- 1 radar et 5 caméras de voie publique
- Des cages et lassos pour la capture des animaux errants

Des arrêtés pour une meilleure sécurité

Le maire a pris plusieurs arrêtés majeurs depuis son élection en mars 2014 :

Arrêté municipal réglemantant le stationnement des véhicules de 2,8 tonnes et plus sur l'ensemble de la commune du Blanc-Mesnil	982.85 Ko
Arrêté municipal sur l'interdiction de détention, d'utilisation, de dépôt et d'abandon de cartouches de protoxyde d'azote	388.36 Ko
Arrêté consommation d'alcool	548.33 Ko
Arrêté vente d'alcool	594.7 Ko
Arrêté charte mariage	610.18 Ko
Arrêté vidange automobile	543.85 Ko
Arrêté stationnement véhicule de plus de 3,5 tonnes	597.7 Ko

Partenariats

La **police municipale** et la **police nationale** entretiennent des **relations opérationnelles** et quotidiennes.

Sur le terrain, les responsables assurent une complémentarité de leurs missions, et peuvent dans certains cas organiser des **opérations communes**.

La police municipale nourrit également des **liens de travail** réguliers avec les représentants de la **Justice** et les **sapeurs-pompiers**.

Verbalisation électronique

La police municipale doit prochainement utiliser la verbalisation électronique pour relever les **infractions de circulation routière** (stationnement, vitesse, alcoolémie, etc.).

Le Centre national de traitement (CNT) de Rennes recevra directement les messages d'infraction, lequel adressera un avis de contravention à la personne concernée.

L'usage de cette technologie recouvre de multiples avantages :

- Envoi direct à domicile de la contravention
- Diminution du taux de contestation
- Avis de contravention plus clairs
- Traitement équitable de tous

Contact

Police municipale

74, avenue de la République
93150 Le Blanc-Mesnil
France
01 56 46 06 06
Courriel
Horaires :
Lundi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Mardi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Mercredi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Jeudi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Vendredi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Samedi 09:00-12:00
Fermé, ouvre à 09:00

Police municipale annexe du quartier sud

82, avenue Paul Vaillant Couturier
93150 Le Blanc-Mesnil
France
01 56 46 06 06
Courriel
Horaires :
Lundi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Mardi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Mercredi 09:00-12:30, 13:30-18:00

Jeudi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Vendredi 09:00-12:30, 13:30-18:00
Fermé, ouvre à 09:00

Lire aussi

La politique de sécurité

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Mardi
14:00–17:30
Mercredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Jeudi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Vendredi
09:00–12:30, 14:00–17:30
Samedi
09:00–11:45
Dimanche
Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Mardi
09:00–12:15, 13:30–19:45
Mercredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Jeudi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Vendredi
09:00–12:15, 13:30–17:15
Samedi
Fermé
Dimanche
Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le formulaire en ligne.